

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2022**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2022 a été établi sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 24/02/2022.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget principal.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 614 669.09 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2021 et DM	BP 2022
011- Charges à caractère général	1 496 685.00	1 650 440.00
012- Charges de personnel	3 411 250.00	3 499 300.00
014- Atténuations de produits	142 430.00	73 000.00
65- Autres charges de gestion courante	539 750.00	574 450.00
66- Charges financières	127 907.30	189 113.31
67- Charges exceptionnelles	24 900.00	76 100.00
023- Virement à la section investissement	52 344.63	283 443.27
042- Opérations d'ordre	6 630 903.99	268 822.51
TOTAL	12 426 170.92	6 614 669.09

Chapitre 011- Crédits alloués au fonctionnement des services concernant les charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation, fournitures d'entretien, vêtements de travail, petites fournitures, prestations de services, locations, maintenance, assurances, formations, honoraires, fêtes et cérémonies, frais de transports, missions, réceptions, affranchissements, télécommunications, taxes foncières ...

Chapitre 012- Maintien des charges du personnel, pas d'augmentation d'effectif, à l'exception d'un conseiller numérique, emploi totalement remboursé par l'Etat, et d'une mise à

disposition d'un chef de projet « Petites villes de demain » par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour lequel la participation de la Commune sera de 50 % des 25 % du coût restant à la charge de la Communauté de Communes, de la progression des salaires du fait des avancements d'échelons, de grades, de promotions internes, aux heures supplémentaires.

Chapitre 014- Prélèvement du Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante : Indemnités des Elus, formation des élus, subventions au CCAS, aux associations et aux achats de vélos électriques, participations au syndicat intercommunal des massifs de Villeneuve, au lycée de Villeneuve, Communes de Laudun et Les Angles, contribution incendie, contribution ADS au Grand Avignon, créances admises en non-valeur.

Chapitre 66- Cela concerne les intérêts d'emprunts payés à l'échéance et l'indemnité de remboursement par anticipation du prêt de la gendarmerie.

Chapitre 67- Correspond aux annulations de titres sur exercices antérieurs, et au remboursement des loyers de gendarmerie à Grand Delta.

Chapitre 023- Virement à la section d'investissement de 283 443.27 € pour équilibre de la section de fonctionnement, dépenses/recettes.

Chapitre 042- il s'agit des écritures d'ordre de transfert entre la section fonctionnement et la section investissement concernant les dotations aux amortissements.

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	BP 2021 et DM	BP 2022
013- Atténuations de charges	40 200.00	33 400.00
70- Produits des services	327 610.00	313 700.00
73- Impôts et taxes	4 174 710.00	4 328 480.00
74- Dotations, subventions et participations	1 312 890.00	1 300 250.00
75- Autres produits gestion courante	72 250.00	181 850.00
76- Produits financiers	0.00	0.00
77- Produits exceptionnels	6 440 143.18	114 000.00
042- Opérations d'ordre	58 367.74	53 533.00
002- Résultat reporté	0.00	289 456.09
TOTAL	12 426 170.92	6 614 669.09

Chapitre 013- Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie (CPAM/GRAS SAVOYE) et les aides de l'Etat pour les contrats PEC (Parcours Emploi Compétences).

Chapitre 70- Les produits de services correspondent aux recettes générées par les concessions, les vacations funéraires, l'occupation du domaine public, la bibliothèque, le centre de loisirs, la crèche, l'espace jeunes, la cantine, les locations de la salle des fêtes, les jardins familiaux, la mise à disposition de personnel au CCAS, mise à disposition du bâtiment office du tourisme au Grand Avignon.

Chapitre 73- Les taux d'imposition locaux sont maintenus en 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 41.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83.28 %

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Les prévisions au BP 2022 calculées avec les éléments connus à ce jour sont susceptibles d'évoluer, notamment le coefficient correcteur.

- L'attribution de compensation du Grand Avignon inchangée par rapport à 2021.

Chapitre 74- Ce chapitre regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses éligibles en section de fonctionnement de l'année précédente);, la dotation générale de décentralisation (DGD), des subventions de fonctionnement (MSAP, relais emploi, aire de famille (LAEP), crèche, centre de loisirs, espace jeunes, collège), les compensations de l'état au titre des exonérations de taxes foncières.

Chapitre 75- Perception des loyers, redevance GONTERO Granulats, redevance hydraulique. Loyer de la gendarmerie reçu pour la période du 16/10/2021 au 31/03/2022 sur le budget communal, dont une partie à rembourser à Grand Delta pour la période du 9/12/2021 (date où Grand Delta est devenu propriétaire) au 31/03/2022.

Chapitre 77- Recettes incertaines correspondant à des remboursements d'assurance pour différents sinistres. Restitution par le Grand Avignon des charges concernant l'aire d'accueil des gens du voyage.

Chapitre 042- Il s'agit d'écritures d'ordre :

- 50 000 € de travaux en régie prévus correspondent à l'achat des fournitures et aux frais de personnel pour des opérations d'investissement effectuées par les services techniques.
- Reprises sur subventions.

Chapitre 002- L'excédent de clôture 2021 est reporté en recettes de fonctionnement.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à 8 863 949.76 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2021 et DM	BP 2022 et Restes à réaliser
Opérations d'équipement	7 033 636.15	5 423 664.71
455- Opérations pour compte de tiers	240 975.98	0.00
10- Dotations fonds divers et réserves	0.00	0.00
13- Subvention d'investissement		82 620.00
16- Emprunts et dettes	453 172.29	3 304 132.05
27- Autres immobilisations financières	0.00	0.00
020- Dépenses imprévues	0.00	0.00
040- Opérations d'ordre entre sections	58 367.74	53 533.00
041- Opérations patrimoniales	5 401 571.96	0.00
001- Solde d'exécution négatif reporté		
TOTAL	13 187 724.12	8 863 949.76

- Nouvelles propositions par opérations, pour un montant total de 3 536 554.23 € :

Opération 122 COLLEGALE : 25 000 €

Opération 124 URBANISME/FONCIER : 200 000 €

Opération 125 SERVICES TECHNIQUES : 280 000 €

Opération 128 TRX EQUIPTS AFFAIRES SOCIALES : 10 000 €

Opération 129 EQUIPEMENTS AFFAIRES SCOLAIRES MEDIATHEQUE : 202 790 €

Opération 131 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS ASSOC ET SPORTS : 200 170 €

Opération 135 AFFAIRES GENERALES : 185 200 €

Opération 136 AMENAGEMENTS ROUTIERS : 300 000 €

Opération 137 GENDARMERIE : 112 620 €

Opération 143 POLE PETITE ENFANCE : 25 000 €

Opération 152 ANCIEN LAVOIR – MAISON MEDICALE : 315 200 €

Opération 153 AMENAGEMENT BD NATIONAL CENTRE VILLE : 1 495 794.23

Opération 154 RENOVATION GYMNASSE : 180 000 €

Opération 157 ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE : 37 400 €

Opération 158 CASERNE POMPIERS : 150 000 €

Chapitre 040 : Il s'agit d'écritures d'ordre pour un montant total de 53 533.00 € concernant :

- Les travaux en régie de 50 000 € prévus correspondant à l'achat des fournitures et aux frais de personnel pour des opérations d'investissement effectuées par les services techniques.
- Les reprises sur subventions de 3 533.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	BP 2021 et DM	BP 2022
13- Subventions d'investissements	2 238 678.25	1 632 442.00
138- Groupement coll. Fonds de concours		200 000.00
455- Opérations pour compte de tiers	240 975.98	0.00
16- Emprunts et dettes	2 832 484.69	0.00
165-dépôts et cautionnements	0.00	0.00
10- Dotations, fonds divers	140 000.00	180 000.00
1068- Excédents de fonctionnement	1 001 615.73	0.00
021- Virement de la section fonctionn	52 344.63	283 443.27
040- Opérations d'ordre entre sections	6 630 903.99	268 822.51
041- Opérations patrimoniales	5 401 571.96	0.00
024- Produits de cessions d'immobilisations	-5 763 243.18	0.00
001- Solde exécution reporté	412 392.07	6 299 241.98
TOTAL	13 187 724.12	8 863 949.76

- **Chapitre 13** : Subventions à recevoir du département, de l'état, de la région et d'autres établissements concernant la Maison Médicale, le Boulevard National et la rénovation énergétique du gymnase.
- **Chapitre 16** : Pas d'emprunt prévu en 2022.
- **Chapitre 10** :
 - FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente estimé à 90 000 €. Ce montant sera réactualisé suite à la mise en place de l'automatisation du FCTVA.
 - Taxes d'aménagement,
- **1068** : Pas d'affectation en investissement de l'excédent de section fonctionnement en 2022 (reporté en recettes de fonctionnement).
- **Chapitre 021**- Virement de la section fonctionnement de 283 443.27 €.
- **Chapitre 040** : Amortissements des immobilisations.
- **001** : report du solde d'investissement N-1 de 6 299 241.98 €.

22/03/2022